

La ville d'Outreau
La direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France
Le Commissariat Général à L'égalité Des Territoires
Le délégué du Préfet

en partenariat avec

Le rectorat de l'Académie de Lille
La direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais

et en lien avec

Le conseil régional des Hauts de France
Le conseil départemental du Pas-de-Calais

Dans le cadre du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'action culturelle
intitulé

QU(ART)IER

Un **appel à candidatures** est lancé en direction des artistes de tous domaines d'expression
artistique dont la production interroge la notion de **La rencontre** :

pour une résidence-mission dans la commune d'Outreau :

La résidence mission est organisée en faveur des habitants de ce territoire. Ici, il s'agit de la
commune d'Outreau (environ 15 000 habitants), située dans le Pas-de-Calais, et plus
particulièrement du quartier prioritaire de la politique de la ville, la Tour du Renard.

Le quartier s'organise autour d'un îlot de sept bâtiments d'habitations collectives fortement
dégradés et inscrits dans un projet de rénovation urbaine. Les premières destructions de
bâtiments devraient avoir lieu dans les deux ans à venir. Ce quartier souffre d'une image
dévalorisante.

L'actualité du territoire est fortement empreinte par la rénovation urbaine à venir et
notamment :

- Par des mouvements de population associés avec une vague d'arrivées de familles extérieures
souvent très paupérisées car les loyers sont les plus bas de l'agglomération et les relogements

progressifs des habitants dans d'autres secteurs de la commune en vue de la destruction des bâtiments. Un glissement des problèmes sociaux s'opèrent de la Tour du Renard au quartier de la ZAC 3 situé en périphérie de la ville mais dans le prolongement de l'ensemble urbain de logements sociaux qui débute par le quartier prioritaire ;

- Par une incertitude et une attention forte portée au devenir du quartier dont partent beaucoup de projets qui génèrent parfois un sentiment d'abandon des autres quartiers de la commune.
- Par une volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants, rendre l'environnement extérieur proche attractif et encourager les habitants à respecter et à participer à cet embellissement.

Afin de faire plus ample connaissance avec la commune d'accueil de la résidence-mission, consultez le site web et la page facebook de la ville :

www.ville-outreau.fr/ - <https://fr-fr.facebook.com/Ville-dOutreau-1480615545600747>

Il est à noter que le programme de résidences-mission QU(ART)IER s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, la préfecture du Pas-de-Calais et les collectivités dont un ou des quartiers sont inscrits en géographie prioritaire de la politique de la ville.

Cadre de la résidence-mission

Le principe de résidence-mission repose **sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant 3 mois, ainsi que sur une diffusion, à travers la commune d'Outreau d'un ensemble représentatif de son œuvre déjà accomplie et disponible**. Cette diffusion, en lieux dédiés comme non dédiés, s'envisage en amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuit tout au long de sa durée.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e), il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre à un public, non forcément initié, la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il (elle) met en œuvre : réflexion, expérimentation, réalisation ...

Ceci se traduit, concrètement, par :

1) Une **première phase**, relativement brève, prenant place en début de résidence et s'articulant autour de multiples rencontres avec diverses équipes de professionnels en lien avec des groupes d'habitants du territoire (professionnels de la culture, responsables d'associations sociales et culturelles, responsables et professeurs des établissements scolaires ...).

Ces équipes de professionnels sont toutes invitées à appréhender, lors de ces rencontres ou à leur issue, la recherche et la production artistique de l'artiste-résident (e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère redondant. Les acteurs rencontrés sont également sollicités pour évoquer avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils côtoient ou dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer un geste artistique (dénomination non adéquate, chaque artiste-résident étant largement invité à proposer la sienne propre).

Tout ceci indique que, pendant cette première phase, l'artiste-résident(e) est beaucoup plus invité(e) à travailler avec des professionnels (enseignants, éducateurs, animateurs ...) que directement avec les habitants, le tout dans un souci et un objectif de démultiplication.

2) Puis une **seconde phase**, beaucoup plus longue, au cours de laquelle se construisent entre l'artiste-résident(e) et ces diverses équipes de professionnels rencontrées toutes sortes de gestes artistiques à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces gestes artistiques sont conçus le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes. Ils sont également élaborés en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que ceux des habitants avec lesquels ils sont en lien.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et/ou destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, ces gestes artistiques qui peuvent être participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, sont toujours conçus afin de faire percevoir par le plus grand nombre la singularité et la force qui les sous-tendent.

Ces actions, se menant dans différents temps, ont pour objectif de permettre au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre. Elles peuvent avoir lieu aussi bien au sein d'établissements ou de structures (associations, structures culturelles, établissements scolaires) que dans l'espace public ou tout autre site paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et à ses partenaires locaux.

Ces formes d'intervention de nature clairement artistique se différencient très nettement des traditionnels "ateliers de pratique artistique" et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, et d'autres financements. Ce sont, au minimum, 18 équipes pédagogiques, éducatives, culturelles, socioculturelles et d'action sociale qu'est appelé à rencontrer l'artiste-résident durant son séjour avec pour perspective la co-construction de **ces gestes artistiques**.

3) Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population.

Ainsi l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion souhaitée, rappelons le, intense est conçu en étroit lien avec les différents professionnels et équipements culturels et associatifs du territoire d'action. Ces partenaires sont invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du (de la) résident(e).

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de la résidence-mission, un partenariat est recherché avec les différents canaux et supports traditionnels irriguant le territoire. Ce travail se mène en partenariat permanent avec les services de la ville d'Outreau.

À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché, en vue de cette résidence-mission QU(ART)IER sur la commune d'Outreau, un(e) artiste français(e) ou étranger(e).

Toutes les propositions artistiques, quelque soit le médium utilisé seront étudiées en fonction de leur capacité à répondre à la problématique du territoire.

L'ensemble des partenaires du projet réuni en groupe de travail souhaite explorer à travers cette résidence mission le thème de **« La rencontre »**.

La ville d'Outreau souffre d'une division par quartiers fortement marquée. La mobilité d'un quartier à l'autre est très limitée et l'absence de centre ville actif n'encourage pas les rencontres entre les habitants des différents quartiers. Le contexte de rénovation urbaine attire l'attention sur un quartier et attise le sentiment de segmentation.

Les identités culturelles à l'œuvre sur le territoire sont fortes avec peu de passerelles entre elles : identités ouvrière, populaire, maritime, alors que la commune reste traversée par les vestiges d'une ancienne identité agricole et rurale qui témoigne du passé du territoire.

L'accès aux pratiques artistiques reste trop souvent l'apanage d'une minorité d'habitants.

Soucieuse de faciliter l'accès aux arts et à la culture et d'améliorer le cadre de vie des habitants, la résidence – mission sera l'occasion d'interroger l'occupation de l'espace public et les relations qui s'y tissent : la rencontre entre un artiste, un territoire, ses habitants et son environnement.

La résidence - mission permettra d'encourager la cohésion sociale, la mobilité, les échanges, les découvertes.

L'accès au numérique, et sa fracture, traversent également la problématique du territoire. L'ampleur prise par les réseaux sociaux modifie les modes de relation. Au-delà, l'accès des habitants aux données numériques et informatiques est inégal.

Le quartier prioritaire doit dès septembre 2017 accueillir une association de promotion des activités numériques et solidaires (le CRIAC). Cette dimension participe à la problématique du territoire.

Tous les domaines d'expression artistique peuvent être envisagés dans le cadre de cette résidence-mission et le jury étudiera toutes les propositions dans la mesure où elles intègrent les dimensions paysagères, environnementales voire numériques ou architecturales.

Enjeux et objectifs :

- Contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et la culture.
- Valoriser les habitants et leurs pratiques à travers les actions menées et plus particulièrement les habitants éloignés des pratiques artistiques et culturelles.
- Favoriser la cohésion sociale et améliorer le vivre ensemble sur le territoire.
- Susciter la curiosité des habitants, encourager les échanges et les découvertes entre les quartiers, entre les établissements, entre les générations, entre les habitants et leur environnement proche.
- Habiter le territoire, encourager les cheminements et les parcours dans la ville.
- Permettre au plus grand nombre d'habitants d'Outreau et, au-delà, du territoire d'appréhender les enjeux de la création contemporaine en provoquant la rencontre et la familiarisation avec une démarche artistique forte. Surprendre, bousculer les habitudes et les idées reçues, innover.
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges avec le créateur et son œuvre.
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique "tout au long de la vie", mutualisant les énergies de ses multiples acteurs.
- Favoriser les liens intergénérationnels et la mixité sociale autour du projet pour permettre une appropriation collective du fait artistique.
- Faire le lien entre les espaces physiques et numériques ;

L'artiste candidat(e) s'impliquera pleinement dans ce type d'action que représente la résidence-mission. Il devra être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de ses œuvres l'ensemble des habitants du territoire.

Conditions financières et matérielles :

L'artiste retenu(e) bénéficiera d'une allocation financière dont le coût total employeur (toutes charges, taxes et cotisations comprises) ne peut en aucun cas excéder 18 000 euros. Etant ici précisé que le souhait des partenaires de la résidence-mission est de se rapprocher, le plus possible, d'une rémunération nette, pour l'artiste, de 3 000 euros par mois. De même, il est indiqué que le cadre d'emploi le plus approprié est le régime général. Cette hauteur de rémunération est rendue ici possible grâce aux contributions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France de la ville d'Outreau et du commissariat général à l'égalité des territoires (C.G.E.T.).

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider dans le quartier de la Tour du Renard

Un lieu d'hébergement sera mis à sa disposition gracieusement par la commune d'Outreau.

L'artiste retenu(e) doit être autonome dans ses déplacements, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel. Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge sur la base d'un forfait.

Un voyage aller-retour de son domicile au territoire de résidence est également pris en charge par la commune (sur la base d'un aller-retour SNCF 2^{ème} classe France métropolitaine).

En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à sa charge.

La direction régionale des affaires culturelles prendra, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue d'une 27^{ème} heure artistique" qui se déroulera, si souhaitée par les autorités locales de l'Éducation nationale, en amont de la résidence de préférence pendant la semaine d'immersion qui précèdera la résidence¹

Accompagnement :

La résidence-mission s'adresse à l'ensemble de la population de la ville d'Outreau et plus particulièrement aux habitants éloignés des pratiques artistiques et culturelles. Elle doit également privilégier un certain nombre d'expériences intergénérationnelles.

C'est la collectivité locale, via l'équipe du service Culture qui est l'opérateur de la résidence-mission, en lien étroit avec les autres services municipaux et les partenaires à l'initiative de celle-ci.

Elle a, de ce fait, pour mission :

- l'accompagnement de l'artiste retenu(e) afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser cette résidence avec le concours des structures culturelles, associatives et éducatives ainsi que les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- la diffusion des œuvres en amont et tout au long de la résidence,
- de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1^{ère} phase de la résidence-mission),
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (2^{ème} phase de la résidence-mission),
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget global ...)

Les partenaires locaux :

Cette dimension territoriale nécessite un lien fort avec les institutions, structures, équipements et associations culturels, socioculturels, socio-éducatifs qui sont implantés sur le territoire de la ville d'Outreau.

Peuvent être cités à ce sujet sans être, loin de là, exhaustif :

¹ En région Hauts de France , la 27ème heure artistique prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et vivante laissant une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément les rencontres avec des équipes d'enseignants de la commune , la jeunesse en vue de co-constructions des gestes artistiques.

- L'école municipale de musique et de Danse,
- La médiathèque municipale,
- Le Centre d'Animation Jeunesse,
- Le service animation personnes âgées (Senou),
- Le Centre Social et culturel Jacques Brel,
- La crèche Suzanne Lacore,
- Le Relais Assistante Maternelle,
- Les centres de loisirs,
- Le service espaces verts,
- Le conseil citoyen
- Le CCAS et l'épicerie sociale
- Les écoles maternelles et primaires
- Le collège Albert Camus
- Le lycée professionnel Professeur Clerc
- Le Théâtre Déboulonné
- Le bailleur social
- La maison département solidarité
- Les associations (caritatives, de loisirs...)

Période et durée de la résidence :

La période de résidence est prévue du 17 septembre au 17 décembre 2018

Il s'agit donc d'une résidence de **trois mois pleins** à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

Une **semaine d'immersion** en amont de la résidence est à intégrer dans le rétroplanning prévisionnel.

Cadre juridique :

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la ville d'Outreau, opératrice de la résidence-mission et de l'artiste accueilli(e) sera signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non seront étudiées et également contractualisées avec la structure opératrice.

Procédure à suivre pour la candidature :

Quelques rappels :

Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e). L'artiste candidat(e) doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

L'artiste candidat(e) doit avoir à son actif une production conséquente et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste candidat(e) doit détenir un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e)
- une liste des œuvres/formes/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant et après le temps de résidence.

NB : il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat(e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

L'ensemble du dossier est à adresser avant le **6 novembre 2017** par envoi électronique à l'adresse suivante : laurence.fortin.outreau@orange.fr

Le dossier artistique est à proposer **sous format PDF obligatoirement**.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD, il ou elle précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie d'Outreau
Service Culture
A l'attention de Laurence Fortin
Rue du Biez
62230 Outreau

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports lui soient retournés.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu(e) au plus tard le 15 janvier 2018.

Pour plus d'information :

Mme Laurence Fortin, Responsable service Culture de la Ville d'Outreau
Tél : 03 21 30 92 69
Mail : laurence.fortin.outreau@orange.fr